



**pour plus de renseignements
votre conseiller Renault
se tient à votre disposition**

contrats d'entretien de votre véhicule Renault E-Tech 100 % électrique

**4 formules de protection
pour votre véhicule**

www.renault.fr

Réf. 201124LEACSVERT2021 - www.agencecosmic.com - © Renault - DR.
Renault S.A.S. Société par actions simplifiée au capital de 533 941 113 €
13-15 quai Le Gallo - 92100 Boulogne-Billancourt Cedex
R.C.S. Nanterre B 780 129 987 - Tél. : 0 810 40 50 60.

**pensez à covoturer
#SeDéplacerMoinsPolluer**



les contrats d'entretien Renault E-Tech 100 % électrique

quels avantages ?

Renault est le pionnier et le numéro 1
des véhicules électriques en Europe

Près de **30 000 collaborateurs** formés
avec un haut niveau d'expertise

5 000 centres de réparations en France
Renault assistance 24h/24

Vous adaptez votre choix selon vos usages :

De 36 à 72 mois

De 10 000 à 160 000 km⁽¹⁾

Vous faites des économies sur vos dépenses
d'entretien aux forfaits et vous limitez
les risques d'inflation

Vous bénéficiez de revente facilitée
grâce à un entretien adapté⁽²⁾

Vous pouvez céder votre contrat
à la revente de votre véhicule⁽³⁾



(1) Par tranche de 10 000 km, le contrat s'achève au 1^{er} des 2 termes atteint.

(2) Sous réserve de respecter les conditions générales de vente des
contrats d'entretien des véhicules Renault.

(3) Uniquement pour les contrats non associés à une offre de financement.
Attention, pour les contrats associés à un financement, se reporter aux
conditions générales de vente du financement DIAC.

4 formules de protection pour votre véhicule

extension de garantie	extension de garantie constructeur
+	
contrat entretien	entretien constructeur assistance Renault 24h/24 et 7j/7
contrat sérénité	extension de garantie entretien constructeur assistance Renault 24h/24 et 7j/7 + contrôle technique contre-visite offerte
contrat intégral	extension de garantie entretien constructeur assistance Renault 24h/24 et 7j/7 contrôle technique + pièces d'usure ⁽²⁾ contre-visite offerte

(1) Remplacement des lampes au Xénon et LED.

(2) Hors pneumatiques, climatisation, pompe à eau, Adblue.

les opérations prises en charge

	extension de garantie	contrat entretien	contrat sérénité	contrat intégral
extension de garantie				
Remplacement/réparation des pièces mécaniques défectueuses	●		●	●
Remplacement/réparation des pièces électroniques défectueuses	●		●	●
Remplacement/réparation des pièces électriques défectueuses	●		●	●
Remplacement des lampes au Xénon	●		●	●
assistance				
Assistance 24h/24, 7j/7	●	●	●	●
En cas de panne générant les prestations d'assistance :				
1. Véhicule de remplacement mis à disposition pour 3 jours				
2. Si panne à plus de 50 km du domicile du client, hébergement pour les personnes du véhicule en panne dans l'attente de la réparation				
3. Billet de transport pour poursuivre le voyage + un billet pour la personne venant chercher le véhicule réparé				
Remorquage ou dépannage en cas de : panne, accident, crevaison, perte de vos clés, panne d'énergie		●	●	●
entretien Renault				
Révision Renault		●	●	●
Filtre d'habitacle		●	●	●
Liquide de frein + Liquide de refroidissement		●	●	●
Vérification garnitures de freins		●	●	●
Batterie 12V		●	●	●
contrôle technique				
MyCheckUp préparatoire (contrôle des principaux points à l'origine d'une contre-visite) / Contrôle technique / Véhicule de remplacement la journée de la réalisation du contrôle technique / Contre-visite offerte			●	●
pièces d'usure				
Amortisseurs arrière et avant				●
Balais d'essuie-glace				●
Plaquettes de frein arrière et avant ou garniture de freins selon équipement du véhicule				●
Disque de frein arrière et avant ou garniture de freins selon équipement du véhicule				●
Ampoules et lampes				●
services premium complémentaires				
Véhicule de remplacement (dans le cadre de la révision constructeur)		●	●	●

l'entretien de votre véhicule E-Tech 100 % électrique

Peu de consommables et d'entretien mécanique, un faible nombre de pièces à entretenir ou à remplacer... Les bonnes raisons de passer à l'électrique sont nombreuses.

Cependant, votre véhicule électrique possède aussi des spécificités qui nécessitent l'intervention d'experts, formés et habilités à travailler sur les systèmes haute tension : c'est le cas des ateliers Renault.



entretenir son véhicule électrique

la révision

**(76 points de contrôle)
tous les 2 ans ou tous les 40 000 kms**

Le contrôle de votre véhicule 100 % électrique fait l'objet d'une révision complète incluant les points de vérification suivants (liste non exhaustive) :

intérieur/habitacle

- châssis
- chauffage
- frein à main
- mécanisme des sièges/ ceintures...

avant

- pare-brise
- feux AV, phares
- clignotants AV
- connecteur prise de recharge...

sous capot

- diagnostic électronique de la batterie et des composants électroniques

côté

- rétroviseurs
- châssis/coque...

sous caisse

- soufflets de direction et transmission
- roulement de roue...

arrière

- feux AR
- anti-brouillard AR...

roues et pneumatiques

- pression et usure pneumatiques
- état des roues...

suspensions

- amortisseurs...

freinage

- disques de frein
- plaquettes/garniture de frein...



la batterie de traction

Elle est l'un des éléments les plus importants de votre véhicule électrique, c'est pourquoi un suivi dans le temps est essentiel :

- pour prolonger l'efficacité et la durée de vie de votre véhicule
- pour une batterie toujours fonctionnelle et performante

une batterie garantie jusqu'à 8 ans*

Pour préserver les performances de votre véhicule électrique, la batterie de traction est garantie 8 ans ou 160 000 km pour la Megane E-Tech, la Zoe E-Tech et la Twingo E-Tech**.

Si le SoH*** est inférieur à 70 %, Renault s'engage à remplacer la batterie de votre véhicule.



la recharge de la batterie

ce qu'il faut savoir

- Il est préférable de ne recharger que partiellement la batterie, jusqu'à 80 % pour optimiser le rythme de recharge et prolonger sa durée de vie. En effet, il est plus rapide de charger les premiers 80 % de la batterie que les 20 % restants.
- Pour la recharge au quotidien de votre véhicule électrique, la borne de recharge en courant alternatif est à privilégier plutôt que la borne de recharge en continu.

* Capacité de charge minimale de 66 %.

** 5 ans ou 100 000 km pour le Kangoo E-Tech et le Master E-Tech, et 3 ans ou 60 000 km pour la Twizy E-Tech*.

*** Le SoH (State Of Health) désigne l'état de santé de la batterie d'une voiture électrique et permet de déterminer son niveau de dégradation.

FAQ – conditions

puis-je faire évoluer mon contrat si je dépasse le nombre de kilomètres initialement prévu ?*

Oui, avec deux options possibles :

1. Vous pouvez acheter des kilomètres supplémentaires pour continuer à bénéficier des prestations de maintenance jusqu'à la fin de votre contrat. Vos mensualités seront révisées en conséquence.
 2. Vous pouvez également arrêter votre contrat mais vous devrez solder les échéances restantes.
-

puis-je résilier mon offre ?*

Oui. Sous 3 conditions :

- À votre demande
 - Si le véhicule est détruit
 - Si le véhicule est volé et non retrouvé sous 30 jours
-

quels sont les moyens de paiement disponibles ?

1. Paiement comptant à l'achat du véhicule
2. Paiement mensuel
3. Avec la Carte VISA Mobilize
4. Possibilité d'inclure l'offre dans le loyer du véhicule

le véhicule électrique se revend-il facilement ?

Oui, et avec un contrat de services, la revente est d'autant plus facilitée car cela garantit une fiabilité pour le futur propriétaire grâce à l'expertise du réseau Renault. Vous pouvez également céder votre contrat à la revente de votre véhicule électrique.

puis-je faire entretenir mon véhicule électrique dans un autre atelier Renault en France ?

Oui, il faut simplement s'assurer que le garage soit équipé pour accueillir des véhicules électriques. Dans ce cas, votre contrat sera honoré dans n'importe quel atelier Renault.

d'autres questions ? nous contacter

Pour tout renseignement sur les modalités de gestion des contrats :

Sigma Services

13 avenue Paul Langevin

92359 Le Plessis Robinson Cedex

Tél. : 01 47 11 10 10

clientele.sigma@rcibanque.com

www.diac.fr

* Uniquement pour les contrats non associés à une offre de financement.
Attention, pour les contrats associés à un financement, se reporter aux conditions générales de vente du financement DIAC.